

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : MOBIHEL HYDRO Base MIX

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements et peintures, solvants, diluants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : KANSAI HELIOS Slovenija d.o.o.  
Količevo 65  
1230 Domžale  
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383  
productsafety@kansai-helios.si

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Ambulance: 144 Poison control: 145

+41 / 44 / 251 51 51, oder 145 Swiss Toxicological Information Centre +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

info@toxi.ch; www.toxi.ch

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.



Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360D: Peut nuire au fœtus.

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version 2.0      Date de révision: 06.09.2023      Numéro de la FDS: MAT0GA05\_010 CH/FR      Date de dernière parution: 25.11.2021  
Date de la première version publiée: 25.11.2021

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :	 
Mention d'avertissement :	Danger
Mentions de danger :	H318 Provoque de graves lésions des yeux. H360D Peut nuire au fœtus.
Conseils de prudence :	<b>Prévention:</b> P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive. <b>Intervention:</b> P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. <b>Élimination:</b> P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

butane-1-ol  
1-méthyl-2-pyrrolidone

#### Étiquetage supplémentaire

**EUH208** Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1).

Peut produire une réaction allergique.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**EUH211** Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MATOGA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2-butoxyéthanol	111-76-2  203-905-0 603-014-00-0 01-2119475108-36	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg	>= 1 - < 10
butanol	71-36-3  200-751-6 603-004-00-6 01-2119484630-38	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 3 - < 10
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4  212-828-1 606-021-00-7 01-2119472430-46	Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335	>= 1 - < 10

**MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0      Date de révision: 06.09.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_010 CH/FR      Date de dernière parution: 25.11.2021  
Date de la première version publiée: 25.11.2021

		(Système respira- toire)  Limite de concen- tration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 5,1 mg/l	
2-diméthylaminoéthanol	108-01-0  203-542-8 603-047-00-0 01-2119492298-24	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respira- toire)  Limite de concen- tration spécifique STOT SE 3; H335 >= 5 %	>= 0,1 - < 1
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5  220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concen- tration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	>= 0,0025 - < 0,025
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4  220-239-6 613-326-00-9 01-2120764690-50	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	>= 0,0002 - < 0,0015

**MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0      Date de révision: 06.09.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_010 CH/FR      Date de dernière parution: 25.11.2021  
Date de la première version publiée: 25.11.2021

		<p>Aquatic Chronic 1; H410 EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 &gt;= 0,0015 %</p>	
<p>5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone</p>	<p>55965-84-9</p> <p>613-167-00-5 01-2120764691-48</p>	<p>Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1C; H314 &gt;= 0,6 % Skin Irrit. 2; H315 0,06 - &lt; 0,6 % Eye Irrit. 2; H319 0,06 - &lt; 0,6 % Skin Sens. 1A; H317 &gt;= 0,0015 % Eye Dam. 1; H318 &gt;= 0,6 %</p>	<p>&gt;= 0,0002 - &lt; 0,0015</p>

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.11.2021
2.0	06.09.2023	MATOGA05_010 CH/FR	Date de la première version publiée: 25.11.2021

---

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Risques : Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut nuire au fœtus.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
- 

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
-

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MATOGA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

priés

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MATOGA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.
- Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version 2.0      Date de révision: 06.09.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_010 CH/FR      Date de dernière parution: 25.11.2021      Date de la première version publiée: 25.11.2021

2-butoxyéthanol	111-76-2	VME	10 ppm 49 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	20 ppm 98 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	20 ppm 98 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 246 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
butane-1-ol	71-36-3	VLE	100 ppm 310 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	100 ppm 310 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
aluminium	7429-90-5	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health			
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	VLE	40 ppm 160 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Insti-			

**MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0      Date de révision: 06.09.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_010 CH/FR      Date de dernière parution: 25.11.2021      Date de la première version publiée: 25.11.2021

		Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		VME	20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	10 ppm 40 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	10 ppm 40 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes			
		STEL	20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes			
dioxyde de titane	13463-67-7	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup> (Dioxyde de titane)	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

**Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail**

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
2-butoxyéthanol	111-76-2	Acide 2-	fin de l'exposition,	CH BAT

**MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0      Date de révision: 06.09.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_010 CH/FR      Date de dernière parution: 25.11.2021      Date de la première version publiée: 25.11.2021

		butoxyacétique: 150 mg/g créatinine (Urine)	de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	
butane-1-ol	71-36-3	n-butanol: 10 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		n-butanol: 2 mg/g créatinine (Urine)	Avant la reprise du travail ou 16h après la fin de la période de travail	CH BAT
aluminium	7429-90-5	Aluminium (Aluminium): 50 µg/g créatinine (Urine)	exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		Aluminium (Aluminium): 0.21 µmol/mmol créatinine (Urine)	exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT

**Dose dérivée sans effet (DNEL)**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-butoxyéthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	98 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1091 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	246 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	59 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	426 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	147 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	89 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	89 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	26,7 mg/kg p.c./jour
butane-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	310 mg/m3
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	55,357 mg/m3

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version 2.0      Date de révision: 06.09.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_010  
CH/FR

Date de dernière parution: 25.11.2021  
Date de la première version publiée: 25.11.2021

	teurs		systemiques	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	155 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	3,125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	1,562 mg/kg p.c./jour
aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	3,72 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	3,95 mg/kg p.c./jour
1-méthyl-2-pyrrolidone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	14,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	3,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	4,8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4,5 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	2,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,85 mg/kg p.c./jour
dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	700 mg/kg p.c./jour
2-diméthylaminoéthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	7,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	22 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,08 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	1,04 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systemiques	5 mg/kg p.c./jour
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,966 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,345 mg/kg p.c./jour
masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,04 mg/m3

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version 2.0      Date de révision: 06.09.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_010 CH/FR      Date de dernière parution: 25.11.2021  
Date de la première version publiée: 25.11.2021

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,02 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,04 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,02 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,09 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	0,11 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-butoxyéthanol	Sol	2,33 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,88 mg/l
	Eau douce	8,8 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	463 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	9,1 mg/l
butane-1-ol	Sol	0,0166 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0082 mg/l
	Eau douce	0,082 mg/l
	Sédiment marin	0,0324 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,324 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	2476 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,25 mg/l
aluminium	Station de traitement des eaux usées	20 mg/l
1-méthyl-2-pyrrolidone	Sol	0,07 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,025 mg/l
	Eau douce	0,25 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,09 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	5 mg/l
	Sédiment marin	0,109 mg/kg poids sec (p.s.)
dioxyde de titane	Sol	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Eau douce	0,184 mg/l
	Sédiment marin	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version 2.0      Date de révision: 06.09.2023      Numéro de la FDS: MATOGA05\_010 CH/FR      Date de dernière parution: 25.11.2021  
Date de la première version publiée: 25.11.2021

	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,193 mg/l
2-diméthylaminoéthanol	Sol	0,0177 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,00661 mg/l
	Eau douce	0,0661 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0529 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0661 mg/l
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0011 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,00499 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	3 mg/kg poids sec (p.s.)
masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Sol	0,01 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,00339 mg/l
	Eau douce	0,00339 mg/l
	Sédiment marin	0,027 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,027 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	0,23 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,00339 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Gants : Caoutchouc nitrile (> 0,1 mm; < 60 min); DIN EN374 |  
caoutchouc butyle (> 0,6 mm; < 240 min); DIN EN374 |  
Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); DIN EN374 |  
PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); DIN EN374 |

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MATOGA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)
- 

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : liquide
- Couleur : conformément à la désignation du produit
- Odeur : de solvant
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point de fusion/point de congélation : 0,0 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
- Point/intervalle d'ébullition : 100 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
- Inflammabilité : Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides combustibles
- Point d'éclair : 66 °C
- Température de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
- pH : Non applicable
- Viscosité  
Viscosité, cinématique : > 20,5 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

Temps d'écoulement	:	35 - 45 s à 20 °C Section transversale: 4 mm Méthode: DIN4
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	non miscible, partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Description: miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	23 hPa (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée)) (20 °C)
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,99 - 1,213 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

### **9.2 Autres informations**

Explosifs	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Non applicable
COV (composés organiques volatils)	:	(La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)) 9,24 %

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	---	--

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---	---------------------------------

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Une ventilation adéquate est nécessaire.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **2-butoxyéthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.200 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 450 ppm  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

##### **butane-1-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

### **1-méthyl-2-pyrrolidone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat):  $\geq 4.150$  mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat):  $\geq 5,1$  mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat):  $\geq 5.000$  mg/kg

### **2-diméthylaminoéthanol:**

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

### **2-méthylisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

### **Composants:**

#### **2-butoxyéthanol:**

Résultat : irritant

#### **butane-1-ol:**

Résultat : irritant

#### **1-méthyl-2-pyrrolidone:**

Résultat : irritant

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

Résultat : irritant

### **2-méthylisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Composants:**

#### **2-butoxyéthanol:**

Résultat : Irritation des yeux

#### **butane-1-ol:**

Résultat : Corrosif

#### **1-méthyl-2-pyrrolidone:**

Résultat : Irritation des yeux

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat : Corrosif

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

#### **2-méthylisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

### **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire au fœtus.

#### **Composants:**

##### **1-méthyl-2-pyrrolidone:**

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale  
- Evaluation

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **butane-1-ol:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **1-méthyl-2-pyrrolidone:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **2-diméthylaminoéthanol:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 Toxicité**

##### **Composants:**

##### **2-butoxyéthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson):  $\geq 1.700$  mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)):  $> 1.000$  mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie):  $> 5.000$  mg/l

##### **butane-1-ol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson):  $> 1.000$  mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia (Daphnie)):  $> 1.000$  mg/l

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie):  $> 1.000$  mg/l

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

##### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### **2-méthylisothiazol-3(2H)-one:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

##### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

##### **masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salvelinus namaycush (truite grise)):  $\geq 10,85$  mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.11.2021
2.0	06.09.2023	MAT0GA05_010 CH/FR	Date de la première version publiée: 25.11.2021

---

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CL50 (Algues):  $\geq 0,82$  mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Algues): 0,018 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **2-butoxyéthanol:**

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

Stabilité dans l'eau : Remarques: S'hydrolyse lentement.

Photodégradation : Remarques: Se décompose lentement au contact de la lumière.

##### **2-méthylisothiazol-3(2H)-one:**

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **2-butoxyéthanol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,81 (20 °C)

##### **butane-1-ol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,785

##### **1-méthyl-2-pyrrolidone:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,46

##### **2-diméthylaminoéthanol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,55

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MAT0GA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 1,3

## **12.4 Mobilité dans le sol**

### **Composants:**

#### **2-butoxyéthanol:**

Mobilité : Milieu: Air  
Contenu: 1 %  
: Milieu: Eau  
Contenu: 47 %  
: Milieu: Sol  
Contenu: 52 %

## **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **Composants:**

#### **2-butoxyéthanol:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

## **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **12.7 Autres effets néfastes**

### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	06.09.2023	MAT0GA05_010 CH/FR	25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021

---

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| Produit               | : Ne pas jeter les déchets à l'égout.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.<br>Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.   |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Éliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides.<br>Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.   |
| Code des déchets      | : 08 00 00, DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION<br>08 01 00, déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis<br>08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses<br>15 00 00, EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS<br>15 01 00, emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)<br>15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus<br>HP4, Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires<br>HP10, Toxique pour la reproduction |

---

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- |             |   |
|-------------|---|
| <b>ADN</b>  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- |            |   |
|------------|---|
| <b>ADN</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version 2.0	Date de révision: 06.09.2023	Numéro de la FDS: MATOGA05_010 CH/FR	Date de dernière parution: 25.11.2021 Date de la première version publiée: 25.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:  
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
1-méthyl-2-pyrrolidone: Annexe 1.10 Substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : 1-méthyl-2-pyrrolidone

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.11.2021
2.0	06.09.2023	MATOGA05_010 CH/FR	Date de la première version publiée: 25.11.2021

---

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 9,24 %

### **Autres réglementations:**

Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

---

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Texte complet pour phrase H**

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H331	: Toxique par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	: Peut nuire au fœtus.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.11.2021
2.0	06.09.2023	MATOGA05_010 CH/FR	Date de la première version publiée: 25.11.2021

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT  
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme  
2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme  
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps  
2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme  
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition  
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dange-

## MOBIHEL HYDRO Base MIX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.11.2021
2.0	06.09.2023	MATOGA05_010 CH/FR	Date de la première version publiée: 25.11.2021

reux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Dam. 1	H318
Repr. 1B	H360D

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

400929; 400996; 401107; 401194; 401196; 470600; 470601;  
470608; 470610; 470612; 470613; 470614; 470616; 470617;  
470618; 470619; 470621; 470622; 470625; 470626; 470627;  
470628; 470629; 470630; 470631; 470632; 470633; 470641;  
470642; 470643; 470644; 470645; 470646; 470651; 470652;  
470661; 470662; 470663; 470665; 470700; 470701; 470702;  
470703; 470704; 470705; 470706; 470708; 470715; 470720;  
470721; 470722; 470730; 470740; 470750; 470751; 470752;  
470753; 470760; 470770; 470771; 470772; 470780; 470781;  
470795; 470796; 470800; 470801; 470802; 470803; 470804;  
470805

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

## **MOBIHEL HYDRO Base MIX**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.11.2021
2.0	06.09.2023	MAT0GA05_010 CH/FR	Date de la première version publiée: 25.11.2021

---

CH / FR